

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 07 mars 2025, sous la présidence de M. Alain BAZILLE, 2^{ème} vice-président.

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,

Sous réserve de la délibération de la commune du Havre sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engageant au rachat des biens dans un délai de 5 ans.

les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

D'acquérir, à la demande de la Commune du Havre (Département de la Seine-Maritime), les parcelles cadastrées section IG n°s 28, 58, 60, 61 et 62, sises sur la commune du Havre, d'une contenance globale de 2 181 m².

Cette sollicitation intervient dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route territoriale de LHSM. Déjà propriétaire de certains fonciers sur le secteur, la collectivité souhaite réfléchir à l'évolution de ce dernier, en privilégiant à ce stade le développement économique et la réalisation d'équipements publics.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe d'opération est fixée à 2 257 000 euros HT (OPE2024193 - 76 - LE HAVRE « BD CLEMENCEAU / TERRE-PLEIN NORD / POLE NAUTIQUE »).

La présente délibération emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par le titulaire du droit de préemption urbain.

D'autoriser le Directeur Général à signer, avec la Commune du Havre, une convention d'interventions.

Général your les Affaires

Régionales

Le 2^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration

de l'E.P.F. Normandie,

Alain B

Le Directeur Général de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée

n 7 MARS 2025

A Rouen, le adjointe au secrétaire général réfet, pour les affaires régionales responsable du pôle

Politiques Publiques

Corinne GOILLOT